



Compte Rendu de la Réunion du Conseil Municipal du 10 MARS 2020

Tous présents sauf Mr BOURBON B. (pouvoir à Mr V. LAVERRIERE) Mme MAZALLON (pouvoir à Mr KENSICHER) Mr HERRMANN.

Aucune observation n'étant formulée sur le compte rendu de la réunion précédente, il est approuvé à l'unanimité des membres présents. Suivent les signatures au registre.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 (délibération n°2020-08)

Le Conseil Municipal : Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après délibération et à l'unanimité, le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 (délibération n°2020-09)

M. le Maire présente le compte administratif 2019 dressé par le maire et dont les résultats sont identiques au compte de gestion 2019 établi par M. le trésorier de Chazay d'Azergues. Les résultats du compte administratif 2019 se présentent de la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement	674 283.21 €
Recettes de fonctionnement	742 241.69 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice	67 958.48 €
Résultats de fonctionnement antérieur reportés	69 095.83 €
RÉSULTAT DE CLOTURE	137 054.31 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement	239 143.94 €
Recettes d'investissement	338 417.34 €
Résultat d'investissement de l'exercice	99 273.40 €
Résultats d'investissement antérieur reportés	- 179 511.41€
RÉSULTAT DE CLOTURE	- 80 238.01 €

M. le Maire ne devant pas prendre part au vote, quitte la salle et la présidence est donnée à Mme THIVIN Eliane pour le vote.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du conseil municipal approuvent le compte administratif de l'année 2019 de la commune.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2019 (délibération n°2020-10)

Après avoir constaté les résultats suivants au compte adm :

- un excédent de la section de fonctionnement de 137 054.31€
- un déficit d'investissement sans prise en compte des restes à réaliser de 80 238.01€

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal DECIDE d'affecter la somme de 82 388.01€ en recettes d'investissement au R1068 et d'affecter la somme 54 666.30€ en recettes de fonctionnement au R002.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2020 (délibération n°2020-11)

Monsieur le Maire propose de reconduite les taux de l'année précédente, pour la taxe d'habitation et la taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties, conformément au tableau ci-après :

	Taux 2019	Taux 2020
Taxe d'habitation	12.98 %	12.98 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	13.37 %	13.37 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	22.64 %	22.64 %

Après délibération et à la majorité (13 pour et 2 contre), le conseil municipal DECIDE de maintenir pour 2020 les taux d'imposition des trois taxes directes locales ; DIT que dès que l'état de notification des bases d'imposition pour 2020 (Etat 1259) sera communiqué à la commune, il sera dûment complété et transmis à la préfecture conformément à cette décision.

VOTE DU BUDGET COMMUNAL 2020 (délibération n°2020-12)

Monsieur le Maire fait lecture du budget communal 2020 aux membres du conseil municipal :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement	863 941.00 €
Recettes de fonctionnement	809 274.70 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (R002)	54 666.30 €
Total de la section de fonctionnement	863 941.00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement	556 520.99 €
Recettes d'investissement	638 909.00 €
Restes à réaliser dépenses 2019	2 150.00 €
Solde d'exécution d'investissement reporté (D001)	80 238.01 €
Total de la section d'investissement	638 909.00 €

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal APPROUVE le budget communal pour l'exercice 2020

REPARTITION DU PRODUIT DES CONCESSIONS CIMETIERE (délibération n°2020-13)

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir définir les modalités de répartition du produit des concessions cimetièrre entre le budget de la commune et le budget du C.C.A.S comme ci-après :

- 2 tiers budget communal, compte 70311
- 1 tiers budget C.C.A.S., compte 7031

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal, DECIDE de répartir de la façon suivante les produits des ventes et renouvellement des concessions du cimetière communal : 2 tiers au budget communal au compte 70311 et 1 tiers au budget du CCAS au compte 70.31.

Séance levée à 19 h 00.

Votre Maire,
Christian Vivier Merle.

